

PARC DU BOIS CORNILLÉ - PASS ANNUEL

Pour 10 euros par an seulement

Une carte individuelle personnelle qui vous donne accès au Parc du Bois Cornillé (Label Jardin remarquable - Monument historique),

tous les jours de l'année de 10 h à 19 h. (Sauf jours de chasse - calendrier communiqué en septembre - ou jours d'intervention technique)

Comment faire?

En ligne: vous vous inscrivez sur <u>www.billetweb.fr/pass-boiscornille</u> et vous nous envoyez une photo d'identité (papier ou format numérique).

Par courrier ou mail : vous nous adressez le formulaire à nous demander, ainsi que votre règlement. (Nous recommandons le paiement par virement : RIB fourni sur demande.)

Nous vous envoyons par retour votre carte nominative, valable pour un an du 1^{er} avril au 31 mars.

Bon à savoir :

L'accès aux enfants mineurs accompagnés de leur famille est gratuit. Les chiens, tenus en laisse, sont admis dans le parc.

L'entrée se fait exclusivement par la Porterie, rue du Château.

La circulation en bicyclette dans les allées du parc n'est pas autorisée, à l'exception de l'allée d'arrivée jusqu'au parking visiteurs.

Le château ne se visite pas.

Pour être informé de nos événements : concerts, visites commentées, activités pour enfants et familles, etc., retrouvez-nous sur Facebook.

Renseignements:

boiscornille@gmail.com - f@boiscornille - www.boiscornille.fr 06 07 79 11 32 - Château du Bois Cornillé - 35450 Val-d'Izé

